

## HEBERGEMENT

### NOM DE LA DÉMARCHÉ

Collection « Art de vivre dans nos demeures de Pays »



### PRODUITS CONCERNÉS

Gîte, location des vacances, chambre d'hôtes, gîte d'étape et de séjour labellisés

Hôtel (fiche spécifique pour ce produit)

### DÉCLINAISON DE LA GAMME

Pour les gîtes, les locations de vacances et les chambres d'hôtes :

- Accueil Passion
- Architecture Histoire
- Ambiance Village
- Prestige

### OBJECTIF DE LA DÉMARCHÉ

Valoriser la richesse du patrimoine rural bâti en sélectionnant parmi les locations labellisées « Gîtes de France » ou « Clévacances » des hébergements dotés d'un caractère unique, représentatif des richesses paysagères, culturelles et historiques de la région Midi-Pyrénées

### VALEURS VÉHICULÉES

Authenticité, chaleur de l'accueil, typicité, site et cadre préservés, identité du terroir

### MODALITÉS DE L'ADHÉSION

Pour être candidat à cette qualification, les hébergements doivent potentiellement correspondre aux critères du bâti rural de caractère et bénéficier d'un niveau de classement minimum :

- 3 à 5 épis/clés pour les gîtes et locations « Gîtes de France » ou « Clévacances » (2 épis à titre dérogatoire)

- 3 à 4 épis/clés pour les chambres d'hôtes « Gîtes de France » ou « Clévacances »

Deux cas de figure :

- *Votre hébergement, déjà labellisé, présente des caractéristiques patrimoniales et vous êtes passionné par votre région :*

Vous contactez votre filière départementale (Gîtes de France ou Clévacances) qui étudiera avec vous la possibilité de rentrer dans cette qualification. Le dossier de candidature et le compte-rendu de la visite d'évaluation seront présentés au Comité départemental de pilotage pour déterminer la visite éventuelle du jury régional de sélection.

- *Vous souhaitez réussir la reconversion de votre bâtiment tout en le valorisant, vous êtes attaché à votre patrimoine et souhaitez faire partager ses richesses en vous investissant dans un projet d'accueil touristique.*

Vous contactez le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et/ou la filière départementale de votre choix (Gîtes de France ou Clévacances), qui étudiera avec vous votre projet, vous présentera la procédure et vous conseillera sur la marche à suivre. Les organismes conseils examinent avec vous votre bâtiment, son environnement et votre projet touristique et réalisent un pré-diagnostic architectural et paysager. Vous choisirez votre architecte maître d'œuvre afin de constituer avec lui le dossier diagnostic. Vous bâtissez et réalisez votre projet avec votre architecte avec l'appui du CAUE et de la filière.

Une fois l'hébergement terminé, le Comité départemental de pilotage détermine la visite du jury régional de qualification.

*Qualification gratuite*

### FORMALISATION DES CRITÈRES A RESPECTER

- un cahier technique précisant les critères répartis en 4 thèmes :



le site, le bâtiment et ses abords, les aménagements intérieurs et l'accueil

- 4 fiches de critères spécifiques pour les thèmes (cf. : déclinaison de la gamme)
- des grilles de qualification et d'évaluation dont se sert le jury lors de sa visite

### SYSTÈME DE CONTRÔLE

Un contrôle est effectué au moment du renouvellement de la qualification, au bout de 5 ans. Des contrôles peuvent également avoir lieu en cas de réclamation.

### COMMUNICATION MISE EN PLACE PAR LE RÉSEAU

- site internet du Comité Régional du Tourisme : [www.tourisme-midi-pyrenees.com](http://www.tourisme-midi-pyrenees.com)
- site internet du Comité Départemental du Tourisme : [www.ariegepyrenees.com](http://www.ariegepyrenees.com)
- édition de catalogues régionaux

### ORGANISATION DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION

Obligation pour les propriétaires de conventionner avec le service départemental de réservation (Service Loisirs Accueil) et ainsi être également commercialisé par la centrale régionale de réservation (Midi-Pyrénées Vacances Loisirs).

### STRUCTURE JURIDIQUE PORTEUSE

Initiée par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, cette ligne de produits est animée par le Comité Régional du Tourisme (C.R.T.)

### STATUT JURIDIQUE DE LA DÉMARCHE

Néant

### DATE DE CRÉATION

1997

### ZONE GÉOGRAPHIQUE CONCERNÉE

- Europe
- France
- Région
- Département
- Autre

### HABILITATION À DÉLIVRER LA MARQUE QUALITÉ TOURISME

- Oui
- Non

### NOMBRE D'ADHÉRENTS SUR LES PAYS D'ARIÈGE

Gîtes et locations de charme et de caractère : 14  
Chambres d'hôtes de charme et de caractère : 8

### CONTACT

Clévacances Ariège Pyrénées  
31 bis avenue du Général de Gaulle BP 143  
09004 Foix cedex  
Tél. : 05 61 02 30 88  
Fax : 05 61 65 17 34  
[chantal.lacroix@ariegepyrenees.com](mailto:chantal.lacroix@ariegepyrenees.com)

Association Départementale Gîtes de France en Ariège Pyrénées  
31 bis avenue du Général de Gaulle BP 143  
09004 Foix cedex  
Tél. : 05 61 02 30 89  
Fax : 05 61 65 17 34  
[gites-de-france.ariège@wanadoo.fr](mailto:gites-de-france.ariège@wanadoo.fr)

C.A.U.E. (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)  
Hôtel du département BP 23  
09007 Foix cedex  
Tél. : 05 61 02 09 50

Les renseignements fournis dans cette fiche sont exacts au moment de l'édition (déc. 2007). Ils sont cependant susceptibles d'évoluer. En particulier, les coûts d'adhésion ne sont valables que pour l'année 2007. Se renseigner auprès du réseau correspondant.



Ce travail a été réalisé par le comité départemental du tourisme d'Ariège Pyrénées et co-financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme Leader +